

Monuments
historiques

Société Polymathique

Du Département du Morbihan.

Leanne du 26 août
allocation de 2000^{fr}

19 août
1863

Vannes, le 19 Août 1863.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, en vous priant de vouloir bien le communiquer au Conseil général, le Rapport rédigé par M. René Gallès sur les fouilles du Mont St Michel (carnac) que la Société avait confiées à son habile direction. Si les résultats n'ont pas répondu à notre attente, le Conseil général constatera du moins que rien n'a été négligé pour tirer le meilleur parti possible des fonds qu'il avait consacrés à cette destination.

Sur le point de vue scientifique, le résultat de nos recherches n'est pas d'ailleurs sans valeur; le rapport de M. Gallès fait ressortir avec raison le contraste qui se trouve établi entre l'énigme de la chambre funéraire et les dimensions énormes du tumulus qui la recouvre.

Agriez, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments respectueux,
Le Président de la Société.

Amoureux

A Monsieur le Préfet du Morbihan.

Vannes.

Société polymathique du Morbihan.

Mémoire des travaux exécutés, au Mont St Michel de Carnac, par
le Sieur Manguard, Entrepreneur, pour le compte de la Société polymathique
du Morbihan.

Indemnité de déplacement concédée pour frais de voyage du Mineur	100. ^f 00
6 mètres de tranchée à ciel ouvert	60.40
Porte de la galerie de mine.	8.00
Serrure	6.75
Forgeron	7.45
24 mètres de galerie à 45 ^f le mètre	1080.00
5 ^m 80 de galerie à 40 ^f le mètre.	232.00
Remblaiement des puits de mine.	40.00
Deux journées de voiture à 6 ^f 00	12.00
Deux fils à plomb à équerre, à 1 ^f 50 l'un.	3.00
Une hache.	5.00

Total 1554.^f60

Pour acquit de la somme de **Quinze cent cinquante quatre Francs**
soixante centimes.

Carnac le 23 mars 1865.

L'Entrepreneur.

Signé: Manguard.

Vu pour légalisation de la signature du S^r Manguard.

Le maire de Carnac.

Signé: Morice.

Pour copie conforme de l'original
renvoyé, comme pièce justificative, au préfet.

Rene Galliez

Société Polymathique du Morbihan.

Rapport

à M^r le Préfet du Morbihan

Sur l'emploi des fonds accordés, par le Conseil Général, en 1864, pour les
fouilles archéologiques du mont S^t Michel de Carnac.

Rapport sur les fouilles archéologiques du Mont n. 10

Vannes le 16 Aout 1865.

Monsieur le Préfet,

Notre département renferme un grand nombre de tumuli attribués à l'époque celtique et qui, peut être, appartiennent à des âges encore plus reculés.

Depuis plusieurs années, les laborieuses recherches opérées, dans ces monuments étranges, par la Société polymathique du Morbihan, ont attiré l'attention du monde savant; le conseil général, dont la sollicitude pour l'avenir ne néglige pas les souvenirs du passé, a voulu encourager ces travaux, en mettant à votre disposition, pour venir en aide au budget que crée à la Société la cotisation annuelle de ses membres, une somme de 1200 francs qui devait être exclusivement affectée à l'achèvement des fouilles commencées sous la grande tombelle de Carnac connue sous le nom de Mont St Michel.

L'énorme volume de cette colline artificielle, et sa forme très allongée, faisaient supposer, en effet, qu'elle contenait autre chose que la très petite cellule funéraire que nous avions découverte, il y a trois ans, en un point voisin du centre, et qui renfermait un admirable écrin d'objets symboliques de l'âge de pierre.

La commission des fouilles archéologiques, organisée dans le sein de la Société, a bien voulu, en m'adjoignant, sur ma prière, MM^{rs} les Docteurs Greny et de Cloymadeuc, me confier la direction du travail qu'il s'agissait d'entreprendre, et notre honorable et savant Président M^r Arrondeau m'a invité à vous en rendre compte.

M^r le Préfet du Morbihan.

Je m'acquiesce de ~~cette~~ devoir, avec d'autant plus de plaisir que, dans une récente et minutieuse tournée à travers les cantons morbihannais, j'ai vu, Monsieur le Préfet, dans les loisirs, trop courts pour nous, que vous laissiez une persévérante étude des intérêts du pays, avec quel empressement curieux vous visitiez les richesses monumentales.

Je joins, à cette note, un dessin qui met en évidence le système de recherches que nous avons adopté.

Les constructeurs de nos tumuli commencent, toujours, par choisir un lieu élevé, visible d'une grande étendue de pays; ils y établissent une ou plusieurs chambres formées d'énormes quartiers de roches, puis ils les recouvrent d'une quantité considérable de pierres sèches, puis, dessus les quelles ils plaçaient, ordinairement, une couche épaisse de vase de marais desséchée et damée.

Partout, la crypte principale était assise sur le sommet culminant du sol naturel que devait recouvrir le tumulus. C'est en partant de cette donnée que je suis arrivé, en 1862, au dolmen central du Mont St Michel, en recherchant, d'après les pentes environnantes, le sommet probable du terrain, et en creusant, au dessus de ce point, à travers la tombelle, un puits de mine vertical qui est, précisément, tombé sur la sépulture cherchée.

Mais, le même procédé ne pouvait être employé, avec la même chance de succès, pour retrouver d'autres cellules dont rien, à l'extérieur, ne nous indiquait la place, et le seul moyen d'étudier complètement les vannes flancs de ce monument, sans pourtant les détruire, était de le traverser, de part en part, par une galerie de mine horizontale, reposant sur le sol naturel.

Déjà, en partant du pied de notre puits de recherche, nous avions commencé à établir cette galerie, en nous dirigeant vers l'extrémité orientale de la tombelle, mais des motifs d'économie de main d'œuvre nous ont décidé à s'arrêter, cette fois, le

tumulus, par cette extrémité même, et à aller, de dehors en dedans, rejoindre, à l'aide de la boussole, les travaux commencés à l'intérieur.

L'étendue du terrain à parcourir, par ce travail souterrain, était de 36 mètres et cette œuvre, dangereuse et difficile, qui nécessite, à cause de la mobilité des pierres composant la tombelle, les plus minutieuses précautions, a été pratiquée par un habile chef mineur que nous avions emprunté, à cet effet, à l'une des grandes exploitations des houilles françaises.

Notre galerie de mine n'a que 1^m 30 de largeur et il pourrait sembler que cette faible dimension rend notre recherche imparfaite; mais nous ferons remarquer que, dans tous les tumulus allongés où nous avons rencontré plusieurs cryptes, elles étaient, à peu près, alignées le long du grand axe de la base et que c'est, précisément, cette dernière ligne que nous parcourions; d'ailleurs, la nature des matériaux employés à la construction de la tombelle laisse, de tout côté, des vides et de profondes fissures qui nous permettraient d'explorer, à l'aide d'une tige munie de bougies, ~~une~~ espaces de plus de trois mètres à droite et à gauche de notre étroit corridor; notre fouille s'explique donc, en réalité, à une largeur de plus de 8 mètres, et, comme, dans aucun monument de ce genre, nous n'avons rencontré de cellules plus éloignées de l'axe, nous pouvons affirmer que, dans toute la région du tumulus qui traverse la galerie de mine, rien ne nous est resté inconnu.

Or, nous n'avons trouvé aucune autre crypte que celle du centre.

Ce résultat négatif trahit les espérances qui devaient accroître le nombre, déjà considérable, des colliers de jade et des colliers de jaspé et de turquoises qui remplissent les vitrines du remarquable musée que la Société polymathique a créés dans la vieille et célèbre tour du comte de...

Mais, au point de vue archéologique, la réponse que vient de faire cette montagne ^{funéraire} à nos persévérantes investigations est bien loin d'être sans intérêt.

Le mont Saint-Michel renferme quarante mille mètres

portées, la crypte centrale y forma à peine, un
de trois mètres cubes.

Tout l'on calcule ce qu'il a fallu de temps et d'énergique patience, à une époque
où le bras de l'homme était, probablement, la seule machine, pour entasser, sur
une seule sépulture, un tombeau que le marin aperçoit de huit lieues en
mer, et l'on reconnaît ce génie antique qui, trop jeune encore en civilisation pour
séduire l'imagination par le beau vocabulaire au moins l'étonner par le gigantesque.

C'était un grand choc que celui au quel on élevait un monument si
gigantesque, et, quelque sauvage que puisse paraître la primitive étrangeté
d'une pyramide tombée, n'était-ce pas un grand peuple que celui qui honorait
ainsi les cendres de ses héros?

Il y a lieu de remarquer que nos fouilles n'ont porté que sur la moitié
occidentale du mont St Michel; mais la symétrie que nous avons, partout
ailleurs, rencontrée, dans l'aménagement intérieur des tumuli, nous porte
à penser qu'aucun résultat nouveau ne serait amené par une recherche
qui, pénétrant sous la chapelle, nécessiterait un surcroît de précautions pour
ne pas compromettre la *solidité* de cet édifice.

Cette dernière série de travaux, accomplis par nous
dans le grand tumulus de Carnac, a, comme il résulte de l'état de
dépenses dont la copie est jointe à ce compte-rendu, dépassé le crédit
alloué par le conseil général et atteint la somme de 1550 francs; la
Société polymathique a donc prélevé, sur ses propres ressources, la
différence complémentaire de 350 francs. Nous espérons, Messieurs
le Préfet, que le conseil général voudra bien prendre en considération
ce sacrifice et ne pas oublier que notre compagnie a encore beaucoup
à faire pour éclairer la sombre histoire de ces peuplades antiques
qui n'écrivaient leurs annales qu'avec leurs tombeaux.

Je ne terminerais pas, Messieurs le Préfet, sans
appeler votre attention sur une question de sûreté publique
qui me paraît importante.

Les monuments celtiques du Morbihan sont fort à

Notre
d'ou
ci fo
à l'a
le P

la mode, et, chaque jour, la crypte du Mont St Michel; or, la galerie de mine qui n'est revêtue que du boisage ordinaire, employé dans cette sorte de travaux, et dont la durée est très limitée. La portion qui nous venons de creuser est neuve et peut tenir encore; mais les premières traverses, construites il y a déjà trois ans, menacent ruine; je vous demanderais instamment que, l'année prochaine, quand l'humidité d'un nouveau hiver aura encore attaqué les solives, l'accès de la galerie soit formellement interdit. Il sera, sans doute, fâcheux de priver le public du spectacle curieux de ce monument et de rendre inutile, pour lui, des travaux qui n'auront été profitables que pour la science; mais je ne vois qu'un moyen de parer à cet inconvénient et de satisfaire aux réclamations que ne manquera pas de faire la commune de Carnac, pour qui cette affluence d'étrangers est une source de profits: ce serait de prendre des mesures conservatrices qui ne donneraient lieu qu'à une dépense assez peu considérable.

Je tiens d'autant plus à insister, perpétuellement, sur ces observations, que, sans doute, à mon grand regret, mon séjour, dans le Morbihan, ne peut être, désormais, d'une bien longue durée, et qu'il me serait déplorable d'importer ailleurs, au milieu de mes chers souvenirs de Bretagne, la crainte que les travaux que j'ai aimé à conduire puissent devenir l'occasion et la cause de quelque sinistre aventure.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet,
l'assurance de nos sentiments les plus distingués.
Le membre désigné de la commission des fouilles.

René Gallot

Nota.

L'original de la fiche de dépenses
ci-jointe a été remis au payeur,
à l'appui de son mandat, par M.
le Trésorier de la Société.